

MUNICIPIO 2011

" Limiter l'empreinte écologique de l'activité hospitalière "

*Exposé de Michel Jobé
Conseiller en prévention coordinateur
Chef du Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP)
CHR DE LA CITADELLE - LIEGE*

La sensibilité grandissante à la notion de développement durable a favorisé la mise en place d'actions énergiques à la fois pour contrer l'accroissement de déchets et favoriser leur valorisation.

Le succès des parcs à conteneurs en témoigne.

Qu'en est-il au CHR de la Citadelle à Lège ?

Du tri des déchets à la gestion environnementale : le cas des laboratoires médicaux

*Dans le cas des laboratoires de biologie clinique, les risques pour
l'environnement sont multiples.*

1. Risques biologiques

Les risques biologiques c'est à dire les manipulations d'organismes pathogènes sont réglementées par les législations en matière de biosécurité.

Le confinement de ces activités dépend du type d'organismes pathogènes qui sont classés 1,2,3,4 le moins pathogène étant le 1 et le plus pathogène est le 4. Il en ressort une exigence de confinement des laboratoires qui seront à leur tour classés L1,L2,L3,L4 en suivant la même logique.

Le confinement consiste notamment à limiter strictement l'accès aux personnes autorisées à ces zones, à mettre les locaux en pression négative et à en contrôler

tous les effluents (solide, liquide, gaz).

Les déchets solides sont triés suivant la classification A, B1, B2 et ce dans tout l'Hôpital, pas seulement au laboratoire.

2. Risques chimiques

Les effluents : solides (tri des déchets) soit +/- 15 tonnes par jour au CHR mais aussi les liquides : rejets à l'égoût : ??? point d'interrogation et les gaz provenant des ventilations sont bien évidemment traités selon les législations en vigueur.

Un Conseiller en prévention ayant suivi une formation ADR spécifique veille au respect des consignes en matière de tri et d'emballage des déchets.

Concernant les déchets liquides, ce qui suit est peut-être un peu surprenant mais, vu la dilution, le CHR consomme et rejette +/- 350 mètres cube d'eau par jour, la DBO : la demande biologique en oxygène et la DCO : la demande chimique en oxygène sont très faibles au point même de risquer de diluer les stations d'épuration, à Hermalle sous Argenteau par exemple, au point que pour son bon fonctionnement, on devrait même peut-être, à certains moments, recharger la station d'épuration biologiquement selon les responsables de la Région wallonne.

Quant à certains effluents tels les métaux lourds, les hydrocarbures, le CHR a recours à des sociétés spécialisés dans le traitement de ce type de déchets et il y a des récupérateurs d'hydrocarbure dans les parkings et dans le garage des ambulances en cas de déversement accidentel d'huile, essence, etc.

Les gaz toxiques sont repris sur des filtres absolus placés à la sortie des hottes du laboratoire.

L'incinération des déchets n'est plus pratiquée sur site depuis 1997.

D'autres fumées bien plus toxiques n'existent plus au CHR : ON NE FUME PLUS EN INTERNE AU CHR DE LA CITADELLE

C'est une cause de mortalité non négligeable, 20.000 morts par an en Belgique sont dus au tabagisme dont 2000 au tabagisme passif. Son éradication en interne procure aux quelques 3500 Agents, 400 Médecins, 1000 Patients hospitalisés, 2000 consultants en polycliniques, et aux autres visiteurs un air bien plus sain dans l'environnement lors de leur séjour au CHR.

3. Risques physiques

Radioactivité

Les activités des services d'imagerie médicale et de médecine nucléaire causent un risque d'irradiation pour l'environnement.

Les lois sur la radioprotection datent de 1963, elles sont régulièrement remises à jour et la dernière en date est de 2001.

Toute exposition aux radiations ionisantes doit être justifiée tant que le plan professionnel que médical.

Aucune personne ne peut être exposée aux radiations ionisantes si ce n'est pas absolument nécessaire.

En imagerie médicale, où on émet des RX, rayons X, les moyens de protection physique consistent essentiellement en un blindage des murs et des portes des salles de radiographie et des scanners.

En médecine nucléaire, la gestion des déchets radioactifs est avant tout une décroissance totale de la radioactivité avant leur élimination en suivant la procédure des déchets hospitaliers "classiques".

Cette décroissance a lieu dans des locaux spécifiques appelés locaux de décroissance, à Liège, on les appelle aussi les "pourrissoirs". La gestion des déchets radioactifs est assurée par des Agents qualifiés sous la surveillance d'un préposé permanent, moi-même et sous le contrôle d'organismes agréés tels Controlatom, tous les 3 mois, et par l'AFCN, agence fédérale de contrôle nucléaire.

La durée de conservation est selon la période physique de chaque isotope mais en pratique, la durée est de 10 périodes et cela va de 60 heures pour le Technécium et de 600 jours pour l'Iode 125. Chaque isotope a sa période spécifique.

Au laboratoire in vitro, le laboratoire RIA, Radio Immuno Essais, l'Iode 125, dont l'activité est faible mais sa période assez longue, est le plus utilisé.

Il est donc bien clair qu'aucun déchet radioactif n'est éliminé de l'hôpital avant décroissance totale.

Laser

le risque lié aux lasers est très spécifique mais plus répandu qu'on ne pourrait y penser même dans la vie privée.

Si l'utilisation médicale des lasers est limitée essentiellement aux services d'ophtalmologie, de dermatologie, de gynécologie et soit en polyclinique soit au bloc opératoire avec leurs protections spécifiques collectives et individuelles, il ne faut pas perdre de vue les lecteurs de CD qui tant qu'ils sont fixés sont peu dangereux mais s'ils sont desolidarisés de leur boîte, ils peuvent devenir très dangereux pour l'oeil. Attention donc aux bricolages si votre lecteur de CD audio ou informatique ne fonctionne plus, ne testez pas le laser en le regardant : vous pourriez y perdre un oeil.

4. autres risques

Il y a encore d'autres risques : les gaz sous pression, les liquides inflammables : les risques d'explosion et d'incendie ne sont pas négligeables. Des précautions et

des procédures sont d'application à la fois pour le stockage et lors de l'utilisation de tels produits dangereux.

Tous les bâtiments du CHR de la Citadelle sont strictement conformes aux avis des Officiers de l'IILE, des visites sont régulièrement effectuées et nos agents suivent une formation incendie obligatoire.

Une règle générale est d'application :

- 1. toujours supprimer le risque à la base en remplaçant une substance dangereuse par une autre qui l'est moins**
- 2. sinon on envisagera les protections collectives**
- 3. et enfin, on envisagera les protections individuelles qui peuvent aussi être complémentaires aux autres mesures.**

"ne connaît pas son métier qui n'en connaît pas les risques"

Le PERMIS UNIQUE reprenant aussi le PERMIS D'ENVIRONNEMENT avec ses législations et ses recommandations de la région wallonne.

URE : Utilisation rationnelle de l'énergie

Au CHR de la Citadelle, un groupe de travail multidisciplinaire est constitué pour l'URE, l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les services techniques ont étudiés et installés la cogénération.

Un Membre de la Direction a en charge la collaboration avec les services de la Ville de Liège en matière de plans de mobilité.

Les modes de transport alternatifs à la voiture particulière en usage individuel sont encouragés par des offres telles que le remboursement des abonnements aux transports en commun, par un site dédié au co-voiturage, par des emplacements de parkings sécurisés pour les vélos, etc.

Valorisation des "déchets"

La valorisation des "déchets" est possible notamment dans le recyclage à des fins humanitaires en Afrique de matériel hospitalier déclassé mais bien entendu en parfait état : un groupe de travail SOLLICITA se réunit régulièrement et via HSF, le CHR de la Citadelle envoie du matériel en Afrique.

Autre exemple de valorisation, la reprise par les fournisseurs des emballages , par exemple, les palettes de transport.

etc.

Sur le plan humain : l'adhésion des Travailleurs

Le plus important est sans aucun doute : l'aspect humain.

Sans l'adhésion, voire la conviction de tous, "la sécurité, c'est l'affaire de tous" et dans ce cas, la sécurité est à prendre au sens de la "safety" c'est-à-dire le maintien en bonne santé du Travailleur, aucune bonne parole, aucune bonne pratique, aucune bonne structure, ne sera réellement efficace.

Et c'est, je pense, sur les lieux du travail que nous avons le plus de mains actives pour une bonne gestion environnementale.

L'environnement commence juste après sa propre personne. Vous êtes dans mon environnement et je suis dans le vôtre. Si on change de place, on change d'environnement.

Générer le réflexe sécurité en la matière c'est aussi pour la vie privée et pour ses loisirs.

Chacun d'entre nous peut faire le geste qui sauve en ne se croyant pas seul au monde : la répétition de petits gestes "polluants" pouvant être autant de risques cumulés si pas plus qu'un risque reconnu comme un risque majeur de l'une ou l'autre activité industrielle : qui ne craint pas le risque nucléaire ? qui craint les bricoleurs particuliers qui peignent leurs murs avec de la peinture à l'huile avec ses corollaires : solvants etc tôt au tard probablement à l'égoût ? au lieu d'utiliser tout simplement des peintures à l'eau ? La prise de conscience voire la responsabilisation est essentielle et que chacun comprenne qu'il y a va de son intérêt personnel et tant mieux si la collectivité en profite.

Les bonnes pratiques ne coûtent pas d'argent : c'est un investissement à rendement garanti : il s'agit de vies humaines.

L'ergonomie, c'est adapter le travail à l'homme, pas le contraire.

Apprenons à travailler plus intelligemment, pas plus durement .

Ces quelques exemples sont loin d'être exhaustifs, bien d'autres mesures ont été prises, sont prises et seront prises.

Nous travaillons mieux qu'hier et bien moins bien que demain, on peut l'espérer.

Je vous remercie.